

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 JUIN 2016

L'an 2016 le 9 juin à 20 heures 30 le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 3 juin 2016 s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : Renée NOUGUIER, Pierre BOYER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Fabien ROUX, Martine PY, Serge REAT, Marie-Claire MEYER, Max MASDEVILLE.

Conseillère municipale excusée : Brigitte LEBIODA a donné procuration à Renée NOUGUIER.

Secrétaire de séance : Madame Martine PY.

Après lecture du compte rendu de la réunion du 18 avril 2016, Marie-Claire MEYER fait remarquer qu'il a été omis de mentionner sur le PV le point en questions diverses sur La Guinguette. Lors d'un prochain conseil municipal, il faudra trancher sur le devenir de la partie communale de La Guinguette.

INTERCOMMUNALITE : AVIS SUR L'ARRETE DE PERIMETRE

Le projet de schéma du périmètre pour la nouvelle intercommunalité prévoyait la fusion des 3 com com. Celui-ci a été approuvé par la délibération en conseil municipal du 7 décembre 2015.

Après plusieurs réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le schéma a été arrêté par le Préfet le 29 mars 2016.

L'arrêté du périmètre est identique au projet que nous avons validé.

Chaque conseil municipal ainsi que les 3 com com disposent d'un délai de 75 jours à compter du 1^{er} avril 2016 pour délibérer.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il est envisagé que les 3 bâtiments restent en service, et que les compétences soient réparties sur les différents sites.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet du Préfet.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission vie associative s'est réunie en mairie le 2 juin 2016 pour étudier les demandes de subventions reçues à ce jour.

Seuls les dossiers complets ont retenus leur attention. Pour les clubs sportifs, seuls les adhérents mineurs sont comptabilisés pour l'attribution des subventions.

Après discussion, il est décidé ce qui suit :

- Bien chez soi : 100 € 1 abstention ; 0 contre ; 10 pour
- Champsaur Judo Club (3 enfants) : 150 € 0 abstention ; 0 contre ; 11 pour
- Association Dominique Villars : 500 € 0 abstention ; 0 contre ; 11 pour
- Comité des fêtes : 2 000 € 1 abstention ; 2 contre ; 8 pour
- LAC : 950 € 0 abstention ; 0 contre ; 11 pour
- Office du tourisme de Saint Bonnet : 280 € 0 abstention ; 0 contre ; 11 pour

La mairie adressera un courrier à toutes les associations retenues pour les informer du montant accordé, ainsi que des remarques si nécessaire.

La crèche Lou Menas a sollicité la commune pour la tombola qu'elle organise fin juin ; le conseil municipal décide d'octroyer un bon d'achat de 25 € qui sera à retirer à la boulangerie Dumas de Saint Firmin.

COTISATION AU FSL (FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT)

Le Maire propose au Conseil Municipal, comme les années précédentes, de signer la convention avec le Conseil Général pour le F.S.L (Fonds de Solidarité pour le Logement). Le Conseil Général peut accorder une aide financière ponctuelle aux personnes en difficulté. Pour l'année 2016 la cotisation est de 112 € (0.40 € par habitant). Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention et verser la cotisation.

DELIVRANCE COUPE AFFOUAGERE 2016

Lors du conseil municipal du 22 janvier, il avait été envisagé que la prochaine coupe affouagère se ferait sur la parcelle 10 au dessus de Clot Aubert. Cette année EDF a fait élaguer sous la ligne haute tension à Layard (parcelle non soumise à l'ONF). De ce fait, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, que la coupe (feuillus et résineux) se fera dans la continuité des travaux effectués par l'EDF sur les parcelles section A n°513 et 515, section B n°224.

Le prix de la coupe est fixé à 27 €.

Les inscriptions ont eu lieu en mairie au mois de mai et les coupes devront être exploitées dans l'année suivant le tirage.

La délibération du mois de janvier est donc retirée.

Conformément à la loi, à l'unanimité des membres présents et représentés, 3 garants sont désignés : Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL.

Monsieur HUBAUD informe le conseil municipal qu'il y aura lieu de délivrer une autre coupe au Pinet dans les parcelles 3, 4 et 5 pour les produits accidentels (chablis) qui se compose essentiellement de pins, environ 19 arbres. Les inscriptions se feront prochainement en mairie. Le prix sera fixé au prochain conseil municipal.

PHOTOCOPIEUR : CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer le photocopieur devenu obsolète suite au passage en dématérialisation totale avec entre autres le Trésor Public et la Préfecture.

Nous avons reçu 2 devis de location de matériel :

- Alpes Bureautique
- B Contact Développement (avec qui nous sommes déjà sous contrat)

Le choix de la location de ce type d'appareil semble plus pertinent du fait de la rapide évolution des technologies, ce qui permettrait d'avoir du matériel de pointe.

	Alpes bureautique	B Contact Développement
Location HT / trim	210,00 €	270,00 €
Prix unitaire HT copie N/B	0,0079 €	0,008 €
Coût HT pour 3000 copies N/B / trim	23,70 €	24,00 €
Prix unitaire HT copie couleur	0,079 €	0,08 €
Coût HT pour 300 copies couleur / trim	23,70 €	24,00 €
Coût total HT sur 5 ans	5 148,00 €	6 360,00 €
Reprise HT ancien matériel		- 1 000,00 €
Total HT sur 5 ans	5 148,00 €	5 360,00 €

Le changement de fournisseur occasionnerait des frais de rupture de contrat d'un montant de 255,30 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, choisit l'offre de l'entreprise B Contact Développement.

ACHAT DE MATERIEL

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de l'achat d'une semelle vibrante pour damer lors des travaux effectués par l'employé communal pour les réparations sur les canalisations et l'entretien de la voirie.

Nous avons reçu 3 devis :

- ASM 1520,00 € HT
- Gap Matériel 1388,00 € HT
- SAE 1790,00 € HT

Après étude des 3 propositions, le conseil municipal choisit l'offre de l'entreprise ASM avec 7 voix pour et 4 abstentions.

VENTE D'UNE COUPE DE BOIS DE GRE A GRE

L'ONF proposait à la vente par appel d'offre le 26 mai à Sisteron une coupe de sapin dans la parcelle 9.

Nous avons fixé le prix de retrait à 9000,00 € basé sur la vente de la coupe de l'an passé (8520,00 €). Celle-ci est légèrement mieux en quantité, en qualité de bois, ainsi qu'en exploitation.

Les offres en dessous du prix de retrait n'ont pas été retenues.

La société d'exploitation de l'Ubaye sise aux Thuiles, a fait une proposition de gré à gré d'un montant de 9100,00 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la vente de cette coupe.

QUESTIONS DIVERSES

- **Avocat** : suite à la rencontre avec Maître AOUDIANI :
 - Un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé à Monsieur COLMANT et Madame MAYER.
 - Un mémoire est en cours de rédaction pour le tribunal administratif pour les 2 CUB de Monsieur et Madame CHAILLOL.

Une demande a été faite auprès de l'assureur de la municipalité, à savoir Groupama, pour envisager la prise en charge des frais d'honoraires de Maître AOUDIANI.

- **Association Wu Xing Tao** : nous avons reçu une demande de renouvellement de prêt de salle de l'association Wu Xing Tao pour les jeudis de 19h30 à 20h45 du 8 septembre 2016 au 29 juin 2017. A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la demande.
- **Ordures ménagères** : madame Cassandéra BASSET du service environnement de la com com a sollicité un rendez-vous en mairie, en date du 10 juin, pour envisager le groupement de points de collecte des ordures ménagères afin d'optimiser les tournées.
- **Nettoyage des réservoirs** : les réservoirs ont été nettoyés le 24 et 25 mai.
- **Périmètre de protection** : monsieur EYMAR a demandé si la commune envisageait de reconduire pour 2016 l'indemnisation pour ses terres situées dans le périmètre de protection rapproché du captage. Cette demande sera étudiée au prochain conseil municipal.

- **Réunion assainissement :** le 9 juin, une réunion avec Madame CAUNEGRE de la DDT et Madame EDMOND du cabinet Merlin a eu lieu en mairie suivie d'une visite sur le terrain. Le relevé topographique étant réalisé, il reste à effectuer un relevé géotechnique pour poursuivre l'avancée du projet. Marie-Claire MEYER fait remarquer qu'il faudrait envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception au cabinet d'étude Merlin afin que, dans les quinze jours, il nous communique le cahier des charges et les coordonnées de cabinets habilités à réaliser une étude géotechnique.
- **Travaux place de Lacou :** suite à la réunion de chantier en date du mercredi 8 juin, avec les entreprises et le bureau d'études A.E.V, il est nécessaire de décaper une partie de la cour pour reprendre les niveaux par rapport à l'accès.

A 22 heures 55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.